

TOURCOING - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJA_D2026_0269 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/10/2026

Objet : Marché 26.105 achat de cartouches de TONER

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 20/10/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 0785_001.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20261020-DAJA_D2026_0269-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/10/2026



Tourcoing

0305 100 0 1

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DAJA_D2026_0269



Objet : Marché n°26.105 - achat de
cartouches de TONER – Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article L2113-4 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Considérant le besoin de la Ville de Tourcoing d'acheter des cartouches de TONER pour
ses imprimantes ;

Considérant que la société ESI France propose ce service via la centrale d'achat CAP
Territoires ;

Considérant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de
services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en
concurrence ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°26.105 avec CAP Territoires pour un montant de
12 086.02 € HT en vue de l'achat de cartouches de TONER.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la
prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de
deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue

Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 20 OCT. 2026

Pour le Maire par délégation,
Le Conseiller délégué auprès du Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : 20 OCT. 2026

Publié sur le site de la Ville le : 20 OCT. 2026